

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 25 Septembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-cinq septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

19/09/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – J. CHUECOS
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT - C. UHL

Objet de la délibération 48-2024

Décision modificative n° 1

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ
S. AELVOET à G. MOURGUES
N. LIGNY à M. NOEL GAMET
M. DUMAS à R. BENEJEAN
P. PORTE à H. JAUBERT
S. LEBELLE à C. ONTIVEROS

Absent(s)

Annie VASAI
Jérôme DELCOURT
Pascal CASTEAU

Vincent LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Par délibération n°61-2022 en date du 30 novembre 2022 et dans le cadre de la M57, la commune de Cabannes a défini la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Les membres du Conseil municipal sont invités à délibérer sur le présent projet de décision modificative n° 1 du Budget principal 2024 de la Commune ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
042	6811	Dotation aux amortissements	350 649.50	51 000.00	401 649.50
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500.00	19 000.00	19 500.00
65	65748	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	271 534.42	26 000.00	297 534.42
65	65888	Autres	7 500.00	19 000.00	26 500.00
66	66111	Intérêts réglés à échéance	65 354.86	10 000.00	75 354.86
		Total		125 000.00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	15 678.00	9 000.00	24 678.00
73	73212	DSC	0	59 451.00	59 451.00
74	74833	Compensation exonération TF	235 144.00	56 549.00	291 693.00
		Total		125 000.00	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
21	21828	Autres matériels de transport	2 500.00	65 500.00	68 000.00
16	1641	Emprunts en euros	308 221.53	2 500.00	310 721.53
		Total		68 000.00	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
040	28188	Opérations d'ordre de section à section - Autres	350 649.50	51 000.00	401 649.50
16	1641	Emprunts en euros	28 912.00	17 000.00	45 912.00
		Total		68 000.00	

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 013-211300181-20240925-D482024-DE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2024,
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 de la Commune comme exposée ci-dessus, équilibrée par section en dépenses et en recettes,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. CHUECOS – F. CHEILAN
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – C. UHL – M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,
Vincent LEVEQUE

